

Bulletin de santé du végétal

Zones non agricoles

N° 3—07 Avril 2016

Champagne-Ardenne

AU SOMMAIRE CETTE SEMAINE :

1. Evolution de la réglementation
2. Evolution des auxiliaires
3. Situation sanitaire en zones non agricoles
4. Situation sanitaire dans les serres des observateurs

A RETENIR :

- La situation sanitaire est calme en zones non agricoles
- Des auxiliaires adultes sont présents
- En serre, les aleurodes, cochenilles et pucerons causent des dégâts faibles à modérés

Le réseau d'observateurs en zones non agricoles en Champagne-Ardenne s'appuie sur 21 structures observatrices. Lors du dernier comité technique, il a été décidé de suivre toutes les deux semaines certains couples hôtes/ravageurs. De plus, un suivi sous serres est effectué par les observateurs qui en possèdent.

Si vous souhaitez devenir observateur, n'hésitez pas à contacter Alice RODICQ de la FREDONCA au 03 26 77 36 64.

REMARQUE : Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées en Champagne-Ardenne. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle.





1. EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION

Le Certificat Individuel, ou certiphyto, pour l'utilisation ou le conseil de produits phytopharmaceutiques est obligatoire depuis le 1er novembre 2015. [L'arrêté du 6 janvier 2016](#) rend maintenant obligatoire la présentation de ce certificat pour l'achat de produits phytopharmaceutiques. Les certificats donnant droit à la délivrance de produits sont les catégories « Décideur en Travaux et Services », « Décideur en Exploitation Agricole » et « Applicateur en collectivités territoriales ».

[L'arrêté du 10 mars 2016](#) définit les phrases de risques et mentions de dangers des produits qui peuvent être appliqués dans les lieux où sont exposées les personnes vulnérables (espaces fréquentés par les enfants, par les personnes âgées et les centres hospitaliers). Les produits autorisés sont ceux comportant les phrases :

- R50, R51, R52, R53, R54, R55, R56, R57, R58, R59 (classification selon l'arrêté du 9 novembre 2004) ;
- H400, H410, H411, H412, H413, EUH059 (classification selon le règlement [CE] n° 1272/2008).

La réglementation en matière de Zone Non Traitée et de Délai de réentrée reste en vigueur

Le chancre coloré du platane *Ceratocystis platani* est désormais classé organisme nuisible de lutte obligatoire par [l'arrêté du 22 décembre 2015](#). Les mesures suivantes sont obligatoires sur tout le territoire national :

- au commencement et à la fin des travaux sur chaque site planté, les outils et engins d'intervention sont nettoyés puis désinfectés avec des produits phytopharmaceutiques fongicides autorisés;
- l'utilisation des griffes anglaises ou crampons est strictement interdite.

Le champignon est présent dans le sud de la France et n'a pas été signalé en Champagne Ardenne. Toutefois, les mesures prophylactiques doivent être respectées.



Source : FREDON PACA

Chancre coloré du platane. L'écorce se nécrose puis se fendille et reste adhérente



2. EVOLUTION DES AUXILIAIRES

Des auxiliaires ont été observés à l'état à adulte à partir du mois de mars. Plusieurs espèces de coccinelles ont été remarquées : *Adalia bipunctata*, *Halysia sedecimgutatta* et *Harmonia axyridis*, la coccinelle asiatique.

La grande coccinelle orange, *Halysia sedecimgutatta*, est mycophage. Elle se nourrit principalement des spores de champignons et de leur mycélium. On la trouve à proximité du bois mort ou sous les écorces.



S. FONTANA, FREDONCA

Coccinelle asiatique sur rosier



A. RODICQ, FREDONCA

Grande coccinelle orange, sur écorce de platane



3. SITUATION SANITAIRE EN ZONES NON AGRICOLES

BIOAGRESSEURS SUR ARBRES

1. Pucerons et acariens du tilleul

Le débourrement commence pour les tilleuls, ils sont au stade bourgeon gonflé. Les arbres les plus proches des lampadaires sont légèrement plus avancés dans leur stade phénologique et les bouts de feuilles sont visibles.

Aucun ravageur n'a été observé sur les tilleuls.

2. Cochenilles

Aucune activité de cochenille n'a été observée. Des carapaces de l'année précédente ont été trouvées sur buis.

3. Tigre du platane

Les platanes sont au stade bourgeon gonflé. Des tigres sont présents sous écorces sur certains sites, avec plus de 20 individus par dm² de rhytidome.

4. Mineuse du marronnier

Les marronniers développent leur feuilles (stade phénologique BBCH 10), le bout des feuilles est visible et dans certaines localités 50 % des feuilles sont visibles.

Aucun papillon de mineuse n'a été observé autour des troncs. Ils seront visibles dès le début de la floraison, quand les températures resteront supérieures à 12 °C pendant plus de 48 heures.

5. Chenilles urticantes

Aucun nid de bombyx cul brun n'a été signalé pour l'instant. En revanche, des nids de chenilles processionnaires du pin sont découverts régulièrement. Les processions se font généralement entre avril et mai.

Le bombyx s'attaque principalement aux feuillus, alors que la chenille processionnaire du chêne est sélective des chênaies. La chenille processionnaire du pin se trouve principalement sur les pins, mais peut également se développer sur les cèdres. Les 3 chenilles font sensiblement la même taille, 35 à 40 mm, mais sont facilement identifiables.



Bombyx cul brun, avec ses verrues orangées



Processionnaire du chêne, gris clair avec une bande dorsale noire



Processionnaire du pin, couleur foncée et poils brun-orangé

6. Chalarose du frêne

Les frênes commencent à débourrer, ce qui a permis de noter les premiers signes de chalarose à Nogent et Saint-Dizier. Certains frênes de Nogent n'ont pas repris et sont morts suite aux dessèchements des années précédentes.

BIOAGRESSEURS SUR ROSIER

Les rosiers sont en cours de débourrement. Aucun puceron n'a été observé sur les 8 sites de la région.

Des feuilles de l'année dernière, restées sur les rosiers ou tombées au sol, présentent la maladie des tâches noires. Les spores sont présentes sous formes de conidies. Une des meilleurs manière d'éviter la contamination du champignon sur l'ensemble du massif est de ramasser les feuilles malades. L'arrosage en pied de massif (et non sur les feuilles) ainsi que l'espacement entre les pieds permettent également de limiter le développement du champignon.

BIOAGRESSEURS SUR BUIS

La pyrale du buis n'a pas été aperçue. Les observations de 2015 ont révélé des papillons à Saint-Dizier et dans l'agglomération de Troyes.

A Reims, deux champignons ont été identifiés sur les buis : *Volutella buxi* et *Phoma candollei*. Ils dessèchent les buis et les rendent vulnérables jusqu'à provoquer leur mort.



Fructification de *Phoma candollei*



Dépérissement total d'un rameau suite à une attaque de *Volutella buxi*

BIOAGRESSEURS SUR GAZON

De la rouille sur gazon a été observée à Nogent, mais les dégâts restent quasi nuls.

ADVENTICES ET PLANTES ENVAHISSANTES

L'augmentation de l'ensoleillement et des températures a provoqué une levée des adventices. La plupart sont déjà en fleurs. Le paillage peut limiter leur expansion : quelques exemples à partir de déchets des espaces verts.

Matériel	Utilisation
Broyat de feuillus	Vivaces d'ornement, Pied de rosiers, etc.
Bois Raméal Fragmenté (BRF)	Sur sol pauvre
Feuilles mortes	Pied de plantes pérennes (arbustes rosiers, vivaces, etc.) Pied de plantes annuelles (fleurs, légumes, etc.)

Les plantes envahissantes sont aussi en cours de débourrement et de levée, notamment la renouée du Japon.

SITUATION GLOBALE EN ZONE NON AGRICOLE

Ravageurs	Situation
Tigre du Platane	
Puceron sur Tilleul	
Acarien sur Tilleul	
Mineuse du Marronnier	
Chenille défoliatrice	
Chenille défoliatrice urticante	
Cochenille	
Larve de hanneton	
Puceron sur rosier	
Maladies	Situation
Chalarose du frêne	Présence confirmée
Chancre coloré du platane	
Chancre bactérien du marronnier	
Fil rouge du gazon	
Rouille du gazon	
Tâches noires du rosier	

Dégâts nuls

Dégâts faibles

Dégâts modérés

Dégâts importants

FOCUS SUR LE CAPRICORNE ASIATIQUE

Le capricorne asiatique (2 espèces *Anoplophora glabripennis* et *Anoplophora chinensis*) est un coléoptère xylophage. Il est originaire d'Asie, mais il peut se développer sous nos latitudes. Il n'a aucun prédateur connu qui puisse limiter sa prolifération dans nos régions. Au regard des dégâts graves et irréversibles que peut provoquer cet insecte sur le patrimoine arboré français, il est déclaré "**organisme nuisible de quarantaine**" pour lequel la **lutte est donc obligatoire en tout lieu et en tout temps**.

En effet, ses larves occasionnent de très gros dégâts sur les feuillus, en creusant des galeries dans le bois. Il n'existe pas de mesure de lutte contre ce ravageur. L'Etat a mis en place des mesures d'éradication obligatoire à chaque apparition d'insecte.

Les foyers connus sont situés dans le Loiret, en Ardèche, en Alsace, et en Loire-Atlantique. De plus, le capricorne a été intercepté au moment de l'import à plusieurs reprises en France et dans les pays voisins. L'introduction s'est faite accidentellement via des emballages en bois provenant de Chine et par l'import de bonzaïs de Chine.

Facilement reconnaissable par sa taille (2,5 à 4 cm) et les trous circulaires dans l'arbre infesté, il convient d'être particulièrement vigilant dans les années suivant les travaux de voirie. En effet, si du granite de Chine a été utilisé il est possible que le nuisible ait été véhiculé dans le bois des palettes.

En cas de suspicion, il faut contacter le Service Régional de l'Alimentation de la DRAAF.

Pour plus d'information, consultez [la page dédiée de la DRAAF](#) et [la fiche de signalement](#).



Capricorne asiatique



4. SITUATION DANS LES SERRES DES OBSERVATEURS

Ravageurs	Espèces	Faibles	Dégâts	Dégâts	Remarques
Maladies	concernées	dégâts	modérés	importants	
ACARIEN	Bananier	x			
ALEURODE	Lantana, solanum	x			
	Calcéolaire	x			
COCHENILLE	Laurier rose	X	x		Cochenille à carapace
	Chamaerops		x		Cochenille du fusain
	Sansevieria, Dra-caena	x			Cochenille du fusain
	Yucca, orchidées, philomonstera,	X			Cochenille à carapace
OIDIUM	Pensées, Myosotis				
PUCERON	Datura, Hibiscus, Abutilon	x			
	Chou d'ornement		x		
	Fuschia, Verveine	x			
	Lantana, solanum	x			

Maladies et ravageurs	Situation
Acarien	
Aleurode	
Cochenille	
Puceron	
Sciarides	
Thrips	

Dégâts nuls
Dégâts faibles
Dégâts modérés
Dégâts importants

Bulletin de santé du végétal

Zones non agricoles

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de

la Chambre d'agriculture : <http://www.champagricra.fr/>

et de la DRAAF : <http://draaf.alsace-champagne-ardenne-lorraine.agriculture.gouv.fr/>



EDITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE D'ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE SUR LA BASE DES OBSERVATIONS RÉALISÉES
PAR LES PARTENAIRES DU RÉSEAU ZONES NON AGRICOLES:

Centre Botanique de la Presle - Centre hospitalier Bélair (Charleville-Mézières) - Communauté de communes de Vitry, Champagne et Der - CFPPA de Saint Pouange - Groupe COMPAS - FREDONCA - Mme Sophie Beauvais - Ville de Bar sur Aube - Ville de Bourmont - Ville de Châlons-en-Champagne - Ville de Charleville-Mézières - Ville d'Épernay - Ville de Fère-Champenoise - Ville de Nogent - Ville de Reims - Ville de Saint-Brice-Courcelles - Ville de Saint-Dizier - Ville de Sainte-Menehould - Ville de Troyes

Rédaction : A.RODICQ, FREDONCA, avec relecture de la DRAAF (SRAL) .

Animation du réseau ZNA : Alice RODICQ - FREDONCA. Tél. : 03 26 77 36 64. Courriel : a.rodicq@fredonca.com



Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, vous pouvez en faire la demande par courriel à k.benredjem@champagricra.fr